

RÈGLEMENTS SPORTIFS



- **CHAMPIONNATS de France
Multi-Catégories**

**(IMC, Petite Taille, Sourds, Tétraplégiques,
Paraplégiques, NE/DV)**

Version 2020-2021

Article 1 – Attribution des titres

Les titres de Champions de France suivants sont attribués:

Championnat de France

- a) 6 tableaux de Simples (mixte) : I.M.C., Sourds, Petite Taille, Tétraplégiques (classes 1 et 2), Paraplégiques (classes 3,4 et 5) et National Éligible/Déficients visuels
- b) 2 tableaux de Doubles (Open Assis et Open Debout) avec les participants du simple

Soit 8 titres attribués.

Il faut un minimum de 4 participants(es) en simple pour disputer ce titre National. Dans ce cas seule la médaille d'or est attribuée. Avec 5 participants, ce sont les médailles d'or et d'argent qui sont distribuées. A partir de 6 participants, les 3 médailles sont distribuées.

Les tableaux en simple sont mixtes et comporteront 24 participants maximum. Si le nombre d'inscrits est supérieur, les sportifs seront sur une liste de remplaçants dans l'ordre d'arrivée des inscriptions et seront qualifiés en cas de forfait d'un des 24 premiers inscrits.

Article 2 – INSCRIPTION - ENGAGEMENT

- a) Les épreuves de simple par catégorie, sont ouvertes sur inscription aux joueurs(ses) licenciés en compétition à la Fédération Française Handisport s'étant inscrit par le biais du formulaire en ligne sur site Internet de la commission (www.tthandisport.org) au moins 1 mois avant la date de l'épreuve.
- b) La participation à cette épreuve est gratuite pour les joueurs inscrits au critérium fédéral. Un droit d'engagement de 10€ est demandé par la commission sportive pour les joueurs n'ayant pas participé au critérium ou ayant été exclu de celui-ci.

Article 3 - DÉROULEMENT SPORTIF

3.1 - Épreuve par catégorie

- a) Les joueurs(ses) qualifiés, ayant confirmé leur participation dans les délais fixés par la Commission Technique Fédérale, sont intégrés dans chaque catégorie (tableau) selon l'ordre de leurs points obtenus à l'issue des 3 tours de critérium fédéral.
- b) Les joueurs n'ayant pas participé au critérium sont intégrés en fonction de leurs points FFTT derrière le joueur ayant plus de points que lui.
- c) Les joueurs sont répartis en poules de 3 prioritairement et de 4 exceptionnellement, en utilisant le principe du serpent par bloc*. Les joueurs(ses) d'une même association seront déplacés pour éviter qu'ils soient dans la même poule. Ensuite un tableau final est organisé. Les tableaux de 8 participants ou moins seront organisés en formule de poule unique.
- d) Si par suite d'un nombre insuffisant de joueurs les poules n'ont pas le même nombre de joueurs, les plus petits numéros doivent être protégés et ce sont eux qui doivent bénéficier des poules incomplètes (voir établissement des poules par bloc).
- e) Lorsque les participants d'une même association ou de même parenté sont qualifiés dans la même poule, ils doivent y être placés de façon à se rencontrer au 1^{er} tour s'ils sont 2, le plus rapidement possible s'ils sont 3 ou plus.
- f) Chaque tableau est organisé avec un classement intégral pour assurer un nombre important de parties à chaque participant.

Le serpent par bloc c'est : les joueurs classés de 1 à 8 sont tête de série. Les joueurs classés de 9 à 16 sont tirés au sort pour aller avec les joueurs de 1 à 8. Les joueurs de 17 à 24 sont également tirés au sort pour se placer en 3^e position de la poule. Ceci en évitant les joueurs du même club dans la même poule.

g) Formules sportives de la compétition :

Les formules à partir de poules de 3 joueurs avec 2 qualifiés par poule seront privilégiées. Les formules pourront être adaptées en fonction du nombre de participants dans chaque tableau et pour respecter l'horaire général de la compétition.

Exemple pour un tableau de 24 joueurs : 5 ou 6 parties par joueur

8 poules de 3

Les 2 premiers de poule d'affrontent en 1/8^e de finale puis tableau à élimination directe jusqu'à la finale avec classement intégral

Les 3^e de poule jouent les places de 17 à 24.

Exemple pour un tableau de 8 joueurs et moins : 7 parties maximum par joueur

Poule unique du nombre de participants où tout le monde s'affronte.

Seuls les 3 premiers par tableau sont récompensés sur le podium

3.2 - Épreuve de doubles

- a) 2 tableaux de doubles sont organisés Les inscriptions et compositions se feront avec la confirmation de participation dans le formulaire d'inscription. Des inscriptions sur place seront exceptionnellement autorisées jusqu'à 20h le vendredi pour les joueurs n'ayant pas trouvé de partenaire.
- b) Seuls sont qualifiés pour disputer les doubles du championnat de France, les joueurs participant dans les tableaux de simples. Il n'existe à cet échelon aucune restriction d'appartenance à la même association.
- c) Pour cette compétition, l'ordre des équipes de doubles pour les têtes de séries et le tableau se fera par addition des points obtenus par chacun des équipiers à l'issue des 3 tours de critérium fédéral.
- d) En cas d'égalité persistante l'avantage est donné :
 - 1) A l'équipe qui a le plus jeune âge.
 - 2) Au n° de classe le plus faible.
- e) Le placement des équipes de double dans les tableaux se fera par tirage au sort par assiette*

*Le placement dans les tableaux se fera par tirage au sort suivant le règlement de la FFTT (principe du tirage au sort : Le n° 1 est positionné à la place 1, le n° 2 est positionné à la place 2, les 2 suivants sont tirés au sort pour les places 3 et 4, les 4 suivants sont tirés au sort pour les places 5 à 8, pour les suivants le placement se fait par tirage au sort intégral sans restriction d'appartenance à la même association.

Article 4 - PARTICIPATION

- a) Tout qualifié ayant confirmé sa participation, ne pourra en cas de forfait prétendre au remboursement de l'inscription dont le montant est fixé chaque année par la Commission Technique Fédérale ou se voir infliger une amende de 15€ s'il était inscrit au critérium. Tout forfait après confirmation doit être motivé par un certificat médical.

Article 6 – RETARD

- a) Si un joueur ne se présente pas à l'appel de son nom, il ne sera scratché qu'au bout de 15 minutes après le début de l'horaire fixé pour sa partie et marque 0 point pour la partie.
- b) S'il est présent pour sa deuxième il peut jouer malgré tout, les joueurs de la poule concernée ne pourront refuser de disputer les parties restantes.

Article 7 – FORFAIT OU ABANDON

- a) Tout joueur désirant abandonner ou refusant de jouer une partie lors du Championnat de France, doit obtenir au préalable l'avis du Médecin Fédéral pour savoir si la blessure nécessite un arrêt ou pas de la compétition.
- b) Tout joueur abandonnant sans motif valable, sera automatiquement rétrogradé en division inférieure pour le prochain tour de critérium fédéral et ne pourra participer à un tournoi international pendant une durée d'un an ferme sauf dérogation expresse de la Commission de discipline.

Article 8 – PODIUMS

- a) La cérémonie des récompenses est étalonnée sur la journée du dimanche avec une cérémonie protocolaire le dimanche midi à la pause déjeuner et le dimanche à la fin des compétitions.
- b) Tout joueur médaillé ne se présentant pas à la remise de récompense ne recevra pas sa médaille. Sans justification valable, ce joueur descendra d'une division au critérium fédéral automatiquement pour le 1^{er} tour de la saison suivante.